

## ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

---

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES  
- (N° 2115)

Adopté

N° AS492

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Hetzel, rapporteur

-----

### ARTICLE 10 TER

À l'alinéa 5, après le mot :

« communication »

rédiger ainsi la fin de la phrase :

« prévu aux articles L. 141-7, L. 241-9 et L. 411-10 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.